



Installation des Autorités communales Procès-verbal d'assermentation Législature 2021 – 2026

Le Conseil communal de Belmont sur Lausanne convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour mardi 22 juin 2021 à 17h00, afin de procéder :

- 1. A l'assermentation des membres du Conseil communal**
- 2. A l'assermentation des membres de la Municipalité**
- 3. Aux nominations légales**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Belmont-sur-Lausanne pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Nombre des membres assermentés : 50 selon liste annexée.

2. Installation de l'Exécutif

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndique:

- Mme la Syndique Nathalie Greiner

Municipales / Municipaux :

- Mme la Municipale Sandrine Rainotte
- Mme la Municipale Catherine Schiesser
- M. le Municipal Jean-Claude Favre
- M. le Municipal Philippe Michelet

3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Isabelle Fogoz.

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme Angela Recchia et M. Yves Torjman

Election du Président du Conseil pour un an

Election tacite :

Un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste de Président.

Est élu M. Olivier Guignard

Election du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans

Election tacite :

Une seule candidate est présentée pour pourvoir le poste de secrétaire du Conseil.

Est élue Mme Emilie Burget.

M. le Préfet procède à l'assermentation immédiate de Mme Burget.

Procès-verbal lu et adopté séance tenante à Belmont-sur-Lausanne.

Le Préfet
Daniel Flotron



La secrétaire provisoire
Isabelle Fogoz

